



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère des Ressources en Eau
Agence Nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
Agence de Bassin Hydrographique Cheliff Zahrez



Guide de l'Agence

L'eau est une richesse précieuse, concertons nous pour sa sauvegarde...

Sommaire

- La politique de l'eau en Algérie. 2
- Les instruments institutionnels de la gestion intégrée des ressources en eau. 3
- Le plan directeur d'aménagement des ressources en eau.
- Le plan national de l'eau.
- Le cadre institutionnel de la gestion intégrée des ressources en eau. 4
- Le conseil national consultatif.
- Les agences de bassins hydrographiques (ABH).
- L'agence nationale de gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE). 5
- Le bassin hydrographique Cheliff-Zahrez. 6
- L'organisation interne de l'agence et ses missions.
- Le comité de bassin. 7

LA POLITIQUE DE L'EAU EN ALGERIE

Depuis plus de 20 ans, l'ensemble des acteurs de l'eau en Algérie ont pris conscience de la nécessité de réformer le système général de gestion de cette ressource pour satisfaire les besoins et opter pour une protection qualitative et quantitative qui n'était pas assurée de façon satisfaisante.

La réalisation de transferts inter-régionaux et l'apparition des pollutions externes génèrent des difficultés de gérer et d'arbitrer les conflits avec les usagers.

C'est au vu de ce constat que le Ministère des Ressources en Eau a commencé dès 1993 à instaurer une nouvelle politique de l'eau, cette dernière qui s'articulant sur trois principes :

1. L'eau est une nécessité économique.

On doit déterminer le coût réel de l'eau distribuée. La notion d'économie de l'eau ne peut exister sans l'entreprise pour une gestion commerciale et concurrentielle soumise aux contrats passés avec les maîtres de l'ouvrage et les collectivités locales.

2. L'eau est l'affaire de tous.

La concertation est la seule issue pour arriver à un consensus; les objectifs doivent être arrêtés puis discutés pour un accord commun qui servira l'intérêt de tous.

3. L'eau est une richesse rare et vulnérable.

L'eau doit faire l'objet d'une protection dont la gestion est assurée d'une façon intégrée par une unité naturelle qui est le bassin hydrographique. Mettre en place les instruments de gestion, mais aussi les outils règlementaires est une nécessité pour mieux protéger les ressources et veiller à l'équilibre des écosystèmes.

L'eau fait partie du patrimoine commun à tous et bien la compter c'est mieux la gérer.





Les instruments institutionnels de la gestion intégrée des ressources en eau

La gestion intégrée des ressources en eau est un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources connexes en vue de maximaliser de manière équitable le bien économique et social en résultats sans pour autant compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux.

Parmi les instruments institutionnels de la gestion intégrée des ressources en eau on trouve :

1/-Le plan directeur d'aménagement des ressources en eau : _____

Pour chaque unité hydrographique naturelle, il est institué un plan directeur d'aménagement des ressources en eau qui définit les choix stratégiques de mobilisation, d'affectation et d'utilisation des ressources en eau, y compris les eaux non conventionnelles, en vue d'assurer :

- La satisfaction des besoins en eau correspondant aux usages domestiques, industriels et agricoles et autres usages économiques et sociaux.
- La protection quantitative et qualitative des eaux souterraines et superficielles .
- La prévention et la gestion des risques liés aux phénomènes naturels exceptionnels, telles que la sécheresse et les inondations.

Les modalités d'élaboration, de concertation, d'adoption, d'évaluation et d'actualisation du plan directeur d'aménagement des ressources en eau, ainsi que ses limites territoriales, sont fixées par voie réglementaire.

2/-Le plan national de l'eau : _____

Il est institué un plan national de l'eau qui définit les objectifs et les priorités nationales en matière de mobilisation, de gestion intégrée, de transfert et d'affectation des ressources en eau.

Il définit également les mesures d'accompagnement d'ordre économique, financier, réglementaire et organisationnel nécessaires à sa mise en œuvre.



3/- Le cadre institutionnel de la gestion intégrée des ressources en eau:

3.1 - Le conseil national consultatif des ressources en eau

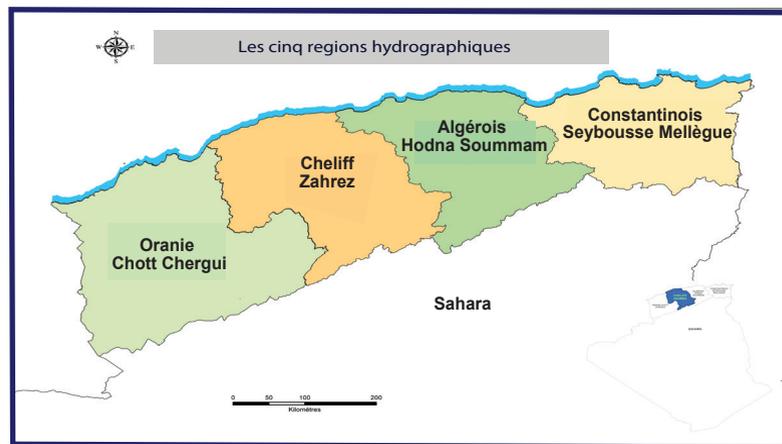
Il est créé un organe national consultatif dénommé "conseil national consultatif des ressources en eau" chargé d'examiner les options stratégiques et les instruments de mise en œuvre du plan national de l'eau ainsi que sur toutes questions relatives à l'eau pour lesquelles son avis est demandé.

Le conseil national consultatif des ressources en eau est composé de représentants des administrations, des assemblées locales, des établissements publics concernés, et d'associations professionnelles et/ou d'utilisateurs.

3.2 - Les agences de bassins hydrographiques

Au niveau de chaque unité hydrographique naturelle, la gestion intégrée des ressources en eau est exercée par une agence du bassin hydrographique, dont les missions, les règles d'organisation et de fonctionnement et le cadre de concertation sont fixés par voie réglementaire.

Le cycle de l'eau dans la nature



Agence Nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Création L'AGIRE (agence nationale de gestion intégrée des ressources en eau) est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé par décret exécutif n°11-262 du 30 juillet 2011, elle est placée sous la tutelle du ministre chargé des ressources en eau.

MISSIONS Dans le cadre de la politique nationale de développement, l'AGIRE est chargée de réaliser, au niveau national, toutes actions liées à une gestion intégrée des ressources en eau.

A ce titre, l'AGIRE a pour missions de :

- Réaliser toutes enquêtes, études et recherches liées au développement de la gestion intégrée des ressources en eau.
- Développer et coordonner les systèmes de gestion intégrée de l'information sur l'eau à l'échelle nationale.
- Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et à l'actualisation des plans de développement à moyen et long terme.
- Contribuer à la gestion des actions d'incitation à l'économie de l'eau et à la préservation de la qualité des ressources en eau.

L'AGIRE assure les sujétions de service public mises à sa charge par l'Etat.
L'Etat, maître d'ouvrage, peut confier à l'AGIRE la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets concernant la gestion intégrée de l'eau.





L'Agence de Bassin Hydrographique Cheliff- Zahrez

Depuis 2011, les agences de bassins constituent des démembrements de l'agence nationale de gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE), et ce conformément au décret No 11-262 du 30 juillet 2011.

Le bassin hydrographique Cheliff-Zahrez est situé au nord du centre ouest du pays. Il s'étend de la méditerranée avec un littoral de près de 200 Km jusqu'à Laghouat, porte du sahara.

Administrée par:

M. Belkacem Maraf Directeur.

Nombre de travailleurs : 68 travailleurs.

Caractéristiques:

Superficie : 56 000 km²
Population : 6 200 000 hab
Nombre de communes : 255
Nombre d'agglomérations : 668

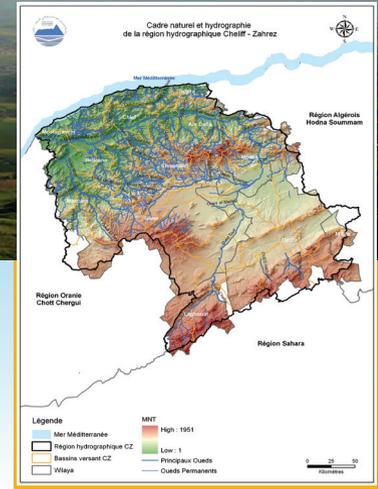
Découpage administratif :

Wilayas intégrées :

En totalité : (03) Chlef, Relizane, Tissemsilt,
En partie : (09) Ain Defla, Médéa, Tiaret,
Djelfa, Laghouat, Mascara, Tipaza, Mostaganem, M'sila.

La région en quelques chiffres :

Nombre de points d'eau autorisés:
- 6 955 Puits
- 12 267 Forages



Ressources souterraines renouvelables : 324 hm³/an
Nombre de barrages en exploitation : 19
Ressources superficielles mobilisées : 2448 hm³/an
Nombre de stations de dessalement en fonction : 02
Superficie totale agricole utile : 1.900.000 ha
Superficies totales irriguées : 190.000 ha/an



L'organisation interne de l'agence et ses missions

L'agence de bassin hydrographique Cheliff- Zahrez
a pour missions de:

Missions

Gérer le système d'information à l'échelle des bassins hydrographiques, à travers l'établissement et l'actualisation des bases de données et des outils d'informations géographiques.

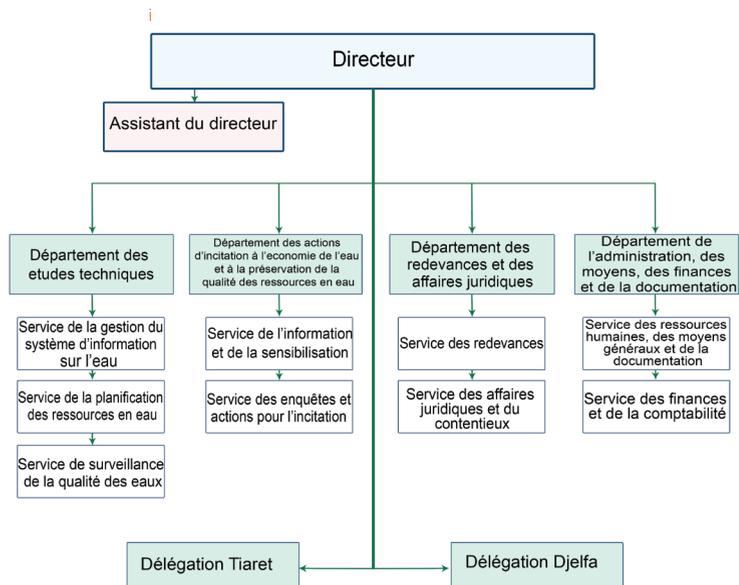
Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et à l'actualisation des plans de développement sectoriels à l'échelle des bassins hydrographiques, à moyen et long terme .

Collecter les redevances instituées par la législation et la réglementation en vigueur.

- Decret exécutif n° 08-148 du 15 Joumada El Oula 1429 correspondant au 21 mai 2008 fixant les modalités d'octroi de l'autorisation d'utilisation des ressources en eau, l'agence a pour mission de:

Donner un avis sur les demandes des concessions et les demandes d'autorisation de creusement de forages.

Le cadre organisationnelle de l'agence:



Le comité de bassin

La concertation en matière de gestion intégrée des ressources en eau s'exerce au sein d'un comité de bassin hydrographique créé par arrêté du ministre des ressources en eau, et ce au niveau de chaque unité hydrographique.

Le comité de bassin hydrographique comprend des:

- Représentants de l'administration .
- Représentants des collectivités territoriales .
- Représentants des organismes de gestion des services de l'eau .
- Représentants des organisations professionnelles .
- Représentants des associations d'usagers.



Missions de comité de bassin hydrographique

Le comité du bassin hydrographique a pour missions d'examiner :

- Le projet de plan directeur d'aménagement des ressources en eau dont l'examen donne lieu à l'établissement d'un rapport particulier adressé au Ministre chargé des ressources en eau .
- Les plans de gestion des ressources en eau mobilisées et en particulier ceux en situation de déficit d'apports naturels nécessitant des arbitrages d'affectation entre les différents usages .
- Les programmes d'activités en matière de protection quantitative et qualitative des ressources en eau .
- Les programmes initiés en matière d'information et de sensibilisation des usagers de l'eau .
- Toutes autres questions se rapportant à l'aménagement et à la gestion des ressources en eau qui lui sont soumises par les walis territorialement compétents, par le président du comité et par le directeur de l'agence du bassin hydrographique.



